



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agriculture et forêt : personnel

Question écrite n° 14697

Texte de la question

M Pierre Brana attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les engagements qu'il a pris a plusieurs reprises pour une reduction des disparites de remunerations entre services, subies par certaines categories de personnel au sein du ministere. Il s'agit notamment des agents charges des missions de protection des vegetaux. Une etude portant sur la creation d'une redevance sur les certificats phytosanitaires delivres lors d'echanges de vegetaux ou de produits vegetaux semble avoir ete engagee par vos services. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui communiquer l'etat de ces reflexions et les mesures concretes qu'il compte prendre.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dossier de l'harmonisation des remunerations complementaires constitue un point cle du plan de renouveau du secteur public pour le ministere de l'agriculture et de la forêt. C'est pourquoi il a ete envisage pour les services de la protection des vegetaux de percevoir une redevance sur les certificats phytosanitaires qui aurait permis un rattachement de fonds de concours tant a des lignes de fonctionnement et d'equipement qu'a des lignes indemnitaires. La creation de cette redevance n'a pas pu encore aboutir ; toutefois, il a ete decide en 1990 de faire beneficier partiellement les agents des services de la protection des vegetaux des ressources d'ingenierie publique.

Données clés

Auteur : [M. Brana Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14697

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2734